

Viens faire  
une différence !



## DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

CONCOURS	RH2526-007
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 7 au 24 avril 2026 - 16h
TYPE DE POSTE	Liste d'admissibilité
RÉSEAU/LIEU DE TRAVAIL	Établissements scolaire
ENTRÉE EN FONCTION	À déterminer
SALAIRE ANNUEL	Selon les échelles de traitement prévues actuellement par le « Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal »

### Faites carrière au CSSPI !

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île recherche des candidats intéressés à occuper des postes de direction d'établissement. Nous souhaitons constituer une banque de candidatures afin de pouvoir rapidement combler des besoins de remplacements ou des postes réguliers. Le CSSPI prévoit un grand renouvellement de ses effectifs du personnel cadre au cours des prochaines années, ce qui vous offre de grandes possibilités de vous joindre à une équipe dynamique de 329 cadres qui mobilisent et soutiennent les équipes de nos établissements scolaires afin d'assurer l'épanouissement et la réussite de tous nos élèves. Ces opportunités s'offrent à vous dans nos établissements d'enseignement primaire ou secondaire, dans nos écoles spécialisées ou dans nos centres de formation aux adultes et de formation professionnelle. Nous préparons leur avenir et vous pouvez en faire partie !

### À PROPOS DU CSSPI

Le CSSPI compte 41 écoles primaires, 9 écoles secondaires, 5 écoles spécialisées (du primaire, du secondaire et des adultes) pour des élèves présentant des troubles sévères d'adaptation, 9 centres d'éducation des adultes (formation générale ou professionnelle), une école à semestrialisation, un centre de services aux entreprises et le Centre régional de formation à distance du Grand Montréal.

[Cliquez ici pour visionner les témoignages de nos cadres](#)

### NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de direction **d'établissement scolaire** comporte la gestion pédagogique de l'ensemble des programmes et des ressources d'enseignement d'un établissement ainsi que de l'ensemble des ressources en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux politiques du centre de services scolaire.

Cet emploi comporte habituellement l'exercice de l'ensemble ou d'une partie des responsabilités et des tâches suivantes :

- Veiller à la qualité des services éducatifs;
- Participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif;
- Accompagner le personnel pour assurer la réussite de nos élèves;
- Élaborer ou collaborer à la formulation de propositions sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, les programmes d'études, les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, les services complémentaires et particuliers, l'utilisation du temps hors enseignement et hors horaire, les règles de conduite et les services à l'élève;
- Coordonner, superviser ou collaborer à la réalisation d'activités, de programmes ou de services dans différents secteurs d'activité de l'école tels que les ressources humaines, matérielles ou financières, les technologies de l'information et de la communication;
- Assumer toute autre responsabilité compatible à sa fonction qui lui est confiée par le supérieur immédiat.

### QUALIFICATIONS REQUISES

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors-cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1er cycle, dans un centre de services scolaire;
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre;
- Avoir acquis un minimum de 6 crédits d'un programme d'études universitaires de 2e cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre ET s'engager à compléter ce parcours dans un délai de trois ans;
- Huit (8) années dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non enseignant;
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre;
- ATOUT: Avoir déjà exercé la fonction de direction d'établissement scolaire.

### COMMENT POSTULER

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention des ressources humaines.

**Prière d'inscrire le numéro du concours.**

PAR COURRIEL

**rh-recrutement-cadre@csspi.gouv.qc.ca**

PAR COURRIER

**Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île**

550, 53e Avenue  
Pointe-aux-Trembles (Québec) H1A 2T7

Veuillez noter que les entrevues de sélection auront lieu les 8 et 11 mai prochain.

*Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île (CSSPI) remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.*

*Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi.*

*Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, notamment, l'interdiction pour l'ensemble des membres du personnel scolaire de porter un signe religieux et l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert.*